



Lancement de l'augmentation de capital réservée aux salariés

Paris, le 27 septembre 2019

Amundi lance aujourd'hui l'augmentation de capital réservée aux salariés (Offre Réservee aux Salariés 2019 ou « ORS 2019 »), dont le principe avait été annoncé le 31 juillet dernier, selon les modalités précisées ci-après.

Cette offre traduit la volonté d'Amundi d'associer les salariés non seulement au développement de l'entreprise mais aussi à la création de valeur économique. Elle permettra également de renforcer le sentiment d'appartenance des collaborateurs.

L'impact de cette opération sur le bénéfice net par action devrait être négligeable. Le montant maximum d'actions Amundi émises dans le cadre de l'offre sera d'un million (1 000 000) d'actions, soit moins de 0,5 % du capital d'Amundi.

Le prix de souscription est fixé à 42,43 euros. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Amundi sur les 20 séances de bourse entre le 29 août et le 25 septembre 2019 inclus, après application d'une décote de 30%, conformément aux nouvelles dispositions issues de la loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises).

Les salariés éligibles pourront souscrire à l'ORS 2019 du 27 septembre au 14 octobre 2019 inclus. Le règlement-livraison de l'augmentation de capital est prévue le 14 novembre 2019 et les actions nouvelles d'Amundi seront cotées sur Euronext Paris le 15 novembre 2019.

Au terme de cette augmentation de capital, dans l'hypothèse où les actions offertes seraient souscrites en totalité, les salariés détiendraient 0,8% du capital d'Amundi, contre 0,3% actuellement.

Modalités de l'augmentation de capital

Emetteur

Amundi, société anonyme au capital de 504 260 885 euros dont le siège social est au 91-93, Boulevard Pasteur, 75015 Paris, France – RCS PARIS 314 222 902 (la « Société »).

Titres offerts

L'ORS 2019 consiste en une augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés, préretraités et retraités des sociétés du Groupe Amundi adhérentes au Plan d'Epargne Entreprise de l'UES Amundi (« PEG ») ou au Plan d'Epargne Groupe International d'Amundi (« PEGI »). L'augmentation de capital est réalisée sur le fondement de la 24^{ème} résolution de l'Assemblée Générale du 16 mai 2019, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Un nombre maximum de 1 000 000 actions, d'une valeur nominale de 2,5 euros chacune, pourra être émis dans le cadre de l'ORS 2019. Les actions nouvelles ainsi émises seront entièrement assimilables aux actions ordinaires existantes. Elles feront également l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris après la réalisation de l'augmentation de capital, prévue le 14 novembre 2019. Ces actions seront cotées le 15 novembre 2019 sur la même ligne que les actions existantes, code ISIN FR0004125920.

Modalités de l'ORS 2019

L'ORS 2019 est déployée en France et auprès des salariés des entités du groupe Amundi dans les pays suivants : Allemagne, Autriche, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, Irlande, Italie, Japon, Luxembourg, République Tchèque, Royaume-Uni, Singapour et Taiwan.

Sont éligibles à l'ORS 2019 les salariés des sociétés adhérentes au PEG ou au PEGI, ayant une ancienneté d'au moins trois mois, acquise de manière consécutive ou non, entre le 1^{er} janvier 2018 et le dernier jour de la période de souscription, ainsi qu'en France, les retraités ayant gardé des avoirs dans le PEG.

Le prix de souscription est fixé à 42,43 euros. Il correspond à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Amundi sur les 20 séances de bourse entre le 29 août et le 25 septembre 2019 inclus, après application d'une décote de 30%, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail.

Les bénéficiaires de l'offre pourront souscrire à l'ORS 2019 du 27 septembre 2019 au 14 octobre 2019 inclus.

Les actions pourront être souscrites par l'intermédiaire des fonds communs de placement d'entreprise FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2019 ou FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2019, à l'exception de certains pays où les actions seront souscrites en direct. Après la réalisation de l'augmentation de capital, et après décision de leurs conseils de Surveillance et agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), les FCPE Relais susvisés seront fusionnés, respectivement, dans le FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT s'agissant du FCPE AMUNDI ACTIONNARIAT RELAIS 2019 et du FCPE AMUNDI SHARES s'agissant du FCPE AMUNDI SHARES RELAIS 2019.

Lorsque les actions seront souscrites puis détenues par l'intermédiaire d'un FCPE, les droits de vote attachés à ces actions seront exercés par le Conseil de surveillance du FCPE concerné. Lorsque les actions seront souscrites directement par le salarié, les droits de vote attachés à ces actions seront exercés individuellement par ledit salarié.

Les actions souscrites dans le cadre de l'ORS 2019 seront soumises à une période d'indisponibilité de 5 ans, sauf survenance des cas de déblocage anticipés prévus par le PEG ou le PEGI. Les cas de déblocages anticipés seront aménagés pour certains pays, le cas échéant.

Le montant individuel de souscription est limité à 40 000 euros. Les bénéficiaires pourront financer leur souscription en effectuant des nouveaux versements dans les plans, dans la limite du plafond annuel de 25% de leur rémunération annuelle brute applicable aux versements dans les plans d'épargne, ainsi que, s'agissant des adhérents au Plan d'Épargne Entreprise de l'UES Amundi, par arbitrage de leurs avoirs.

Dans le cas où le montant total des demandes de souscription représenterait un nombre d'actions supérieur à celui dédié à l'ORS 2019, les souscriptions portant sur les montants les plus faibles seront intégralement servies tandis que les souscriptions les plus élevées feront l'objet d'une réduction par écrêtement jusqu'à saturation de l'enveloppe. En France, la réduction éventuelle sera imputée d'abord sur la partie de la souscription financée par versements volontaires, puis sur les arbitrages d'avoirs disponibles et enfin sur la partie de la souscription financée par arbitrage d'avoirs indisponibles.

Avertissement

Ce communiqué a un caractère uniquement informatif et ne constitue pas une sollicitation pour la souscription d'actions Amundi.

L'ORS 2019 est strictement réservée aux bénéficiaires mentionnés dans ce communiqué et sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre aura fait l'objet d'un enregistrement ou d'une notification auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement ou une notification de l'ORS 2019.

Plus généralement, l'ORS 2019 sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrement et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations nécessaires auront été obtenues.

Contact

Pour toute question relative à l'ORS 2019, les bénéficiaires peuvent s'adresser à leur Responsable des Ressources Humaines et consulter le site suivant : ors.amundi.com

Le présent document est établi en application des articles 212-4, 5° et 212-5, 6° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, de l'article 19 de l'Instruction DOC-2016-04 de l'Autorité des marchés financiers.

A propos d'Amundi

Amundi est le premier asset manager européen en termes d'actifs sous gestion, et se classe dans le top 10 mondial¹. Le Groupe gère 1 487 milliards² d'euros et compte six plateformes de gestion principales³. Amundi offre à ses clients d'Europe, d'Asie-Pacifique, du Moyen-Orient et des Amériques une large gamme d'expertises et de solutions d'investissement en gestion active, passive et en actifs réels et alternatifs. Les clients d'Amundi ont également accès à une offre complète d'outils et de services. Ayant son siège social à Paris, Amundi est cotée en Bourse depuis novembre 2015.

Grâce à ses capacités de recherche uniques et au talent de près de 4 500 collaborateurs et experts des marchés, basés dans 37 pays, Amundi fournit aux particuliers, aux clientèles institutionnelles et corporate des solutions d'épargne et d'investissement innovantes pour répondre à leurs besoins, objectifs de rendement et profils de risque spécifiques.

Amundi. La confiance, ça se mérite

Rendez-vous sur <http://www.amundi.com> pour plus d'informations ou pour trouver l'équipe Amundi proche de vous.

Suivez-nous sur   

Contact Presse:

Natacha Andermahr
Tel. +33 (0)1 76 37 86 05
natacha.andermahr-sharp@amundi.com

Contacts Investisseurs:

Anthony Mellor
Tel. +33 (0)1 76 32 17 16
anthony.mellor@amundi.com

Thomas Lapeyre
Tel. +33 (0)1 76 33 70 54
thomas.lapeyre@amundi.com

¹ Source : IPE « Top 400 asset managers » publié en juin 2019 sur la base des encours sous gestion à décembre 2018

² Données Amundi au 30/06/2019

³ Plateformes de gestion : Boston, Dublin, Londres, Milan, Paris et Tokyo